

# DU CONSEIL MUNIONE DE LA VILLE DE LIBO

Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID: 033-213302433-20221212-DELIB\_22\_12\_192-BF

## **SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

Document mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le 14 décembre 2022

22-12-192

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35 Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

#### **Absents:**

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

**FINANCES** 

BUDGET PRINCIPAL: DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°22-04-053 en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°22-11-163 en date du 7 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal 2022 de la Ville,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits de paiement ouverts que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité (33 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

### Le Conseil Municipal:

Envoyé en préfecture le 14/12/2022 Reçu en préfecture le 14/12/2022

adopte par chapitre la présente décision modifi 2022 de la Ville selon le détail ci-dessous.

Publié le n°2 du budge plans par ID : 033-213302433-20221212-DELIB\_22\_12\_192-BF

Cette décision modificative n°2 ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

CHAPITRE	OBJET	BP 2022 + DM N°1	DM N°2	BP 2022 + DM
		DEPENSES		
.001	Résultat d'investissement	910 513,00 €		910 513,00 €
900	Services généraux administration générale	1 351 540,00 €		1 351 540,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	287 350,00 €		287 350,00 €
902	Enseignement - formation	1 108 775,00 €		1 108 775,00 €
903	Culture	998 870,00 €		998 870,00 €
904	Sports et jeunesse	1 253 990,00 €	-310 000,00 €	943 990,00 €
905	Intervention sociale et santé	15 000,00 €	1	15 000,00 €
908	Aménagement et services urbains	8 267 484,00 €	310 000,00 €	8 577 484,00 €
909	Action économique	714 500,00 €		714 500,00 €
910	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	1	500 000,00 €
911	Dettes et autres opérations financières	4 484 000,00 €		4 484 000,00 €
912	Dotations subventions et participations	0,00 €		0,00€
914	Transferts entre sections	346 000,00 €		346 000,00 €
91.7	Opérations sous mandat	50 000,00 €		50 000,00 €
918	Dépenses imprévues	100 005,72 €		100 005,72 €
	Reports	1 579 812,28 €		1 579 812,28 €
TOTAL DEPENSES		2.1 967 840,00 €	0,00 €	21 967 840,00 €

		ETTES		
900	Services généraux des administrations publiques locales	22 500,00 €		22 500,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	39 500,00 €		39 500,00 €
902	Enseignement - formation	21 500,00 €		21.500,00 €
903	Culture	131 252,00 €		131 252,00 €
904	Sports et jeunesse	38 000,00 €		38 000,00 €
908	Aménagement et services urbains	1 992 999,91 €		1 992 999,91 €
909	Action économique	29 960,00 €		29 960,00 €
910	Opérations patrimoniales	500 000,00 €		500 000,00 €
911.	Dettes et autres opérations financières	7 905 000,00 €		7 905 000,00 €
912	Dotations subventions et participations	5 924 036,09 €		5 924 036,09 €
913	Taxes non affectées	521 000,00 €		521 000,00 €
914	Transferts entre sections	2 244 600,00 €		2 244 600,00 €
917	Opérations sous mandat	50 000,00 €		50 000,00 €
919	Virement de la section de fonctionnement	2.350 000,00 €		2 350 000,00 €
95	Produits des cessions	46 992,00 €		46 992,00 €
	Reports	150 500,00 €		150 500,00 €
100	TOTAL RECETTES	21 967 840,00 €	0,00€	21 967 840,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14.12.2022 et de la publication, le 14.12.2022 Fait à Libourne

Le Maire, Philippe Busson Rour expédition conforme hilippe BUISSON, Maire la Ville de Libourne